

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 à 19H30

Convocation
du 06/03/2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 09
Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 09

VOTE

Pour : ----- 09
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Finances
publiques**

**Délibération
N°2026-12**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **13 MAR. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **13 MAR. 2026**

Publié sur le site de la
commune

Le : **13 MAR. 2026**

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe /DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Catherine VUARGNOZ

OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Cervens,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ainsi que les taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du document,

Considérant que Michèle CALLENDRIER a été désignée pour présider la séance présente le CFU de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Total recettes	1 228 309.39 €	540 174.35 €
Total dépenses	1 019 441.49 €	795 945.82 €
Résultats de l'exercice 2025	208 867.90 €	- 255 771.47 €
Résultats reportés de 2024	532 212.42 €	- 266 607.60 €
Restes à réaliser recettes		80 000.00 €
Restes à réaliser dépenses		- 39 353.69 €
Résultats cumulés par section	741 080.32 €	- 481 732.76 €
Résultat de clôture	259 347.56 €	

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré de la salle afin de laisser la présidence et qu'il ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ APPROUVE le Compte Financier Unique tel que présenté ci-dessus.
- ⇒ CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente de séance
Michèle CALLENDRIER



La secrétaire
Catherine VUARGNOZ